

BATIR NETTOYANT DEGRAISSANT D600

Puissant et non moussant



Utilisation

Nettoyant dégraissant surpuissant non moussant. Excellente alternative aux lessives traditionnelles du peintre ou aux dégraissants rencontrés habituellement dans l'industrie. **BATIR NETTOYANT DEGRAISSANT D600** s'applique sur les plastiques (sans les attaquer), les supports métalliques (idéal pour les bardages en façade ou les pièces mécaniques en industrie), le bois (dégraissant pour les bois exotiques), les supports destinés à entrer en contact de denrées ou produits pour l'alimentation (Arrêté du 8 Septembre 1999), les bétons et enduits façade, les sols et murs avant remise en peinture. Convient pour les usines, locaux de stockage, laboratoires, administrations (écoles, mairies...)

Propriétés

- Puissant
- Non moussant.
- Prêt à l'emploi.
- Tous supports.

Mise en œuvre

- Racler les plus gros résidus graisseux.
- Prêt à l'emploi. **BATIR NETTOYANT DEGRAISSANT D600** s'applique en pulvérisation, trempage ou fontaine de dégraissage. Pulvériser généreusement sur la surface à nettoyer. Laisser agir entre cinq et dix minutes et rincer.
- Rendement d'environ 6 à 8 m² / L selon le support.
- Nettoyage du matériel à l'eau avant séchage, ne pas jeter les eaux de lavage à l'égoût.

Caractéristiques techniques

Conditionnement

1 litre et 5 litres.

Densité

1,00.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

environ 6 à 8 m²/L.

Caractéristiques règlementaires

Assurance

BATIR NETTOYANT DEGRAISSANT D600 est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Hygiène et sécurité

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080112.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

reca

peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr